

**Délibération du Conseil Municipal****D.2020.05.23- 02****ACTE : 5.1.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 23 Mai à 10h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE, YERNAUX

MRS BADO, BAIADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent :

Secrétaire : M. BADO KEVIN

Date de la convocation : 19/05/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : ÉLECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. LE MOING 15 quinze voix

M. LE MOING ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING